pourra offrir à tous les enfants nécessiteux de la ville, la traditionnelle coquille, accompagnée de nombreuses friandises et des vêtements chauds qui viendront à point par ce froid rigoureux.

Les membres du Comité sont priés de se trouver à la Malia, à 14 h. 45, pour assister à cette distribution.

LE BAL DE RÉVEILLON DE L'ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE

Samedi soir, à 20 h., l'Etoile organise son bal de réveillon. Cette petite soirée a pour but de resser la bonne camaraderie qui existe au sein du club. C'est dans la coquette salle du Café de l'Hôtel de Ville que se déroulera cette fête, avec le concours du jazz « Harry ». Dans la salle bien chauffée, il y aura des danses avec feux de bengale, une magnifique loterie de vaisselle, petits pains, frites, huîtres, tout a été prévu. Tous les amis de l'Etoile y sont cordialement invités.

L'arbre de Noël des anciens combattants U.N.C. — La fête de Noël organisée par les anciens combattants U.N.C. aura lieu le dimanche 25 décembre, à 17 h., dans la grande salle du Café de l'Harmonie, 104, rue de Lille, sous la présidence de MM. Paul Tiberghien et Albert Boudewyn.

Une distribution de gâteaux, jouets et objets utiles aura lieu à cette occasion et tous les A.C. sont priés d'y assister.

Musique municipale. — Tous les musiciens sont priés de se rendre au siège, Café de l'Harmonie, rue de Lille, 104, aujourd'hui vendredi, à 20 h., pour la dernière répétition de la fête Sainte-Cécile. Pour les tambours et clairons, répétition à 19 h. 30.

La retraite. — A l'occasion de la Noël et du nouvel an, l'administration municipale autorise tous les débitants de boissons de la ville à tenir leur établissement ouvert : toute la nuit du 24 au 25, du 25 au 26 décembre, du 31 décembre au 1er janvier et du 1er au 2 janvier, et à laisser danser et jouer de la musique : toute la nuit du 24 au 25 et jusqu'à 1 h. du matin la nuit du 25 au 26, toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier et jusqu'à 1 h. du matin la nuit du 1er au 2 janvier.

Chez les amis de la Belle-Vue. — Samedi 24 et dimanche 25, grande ducasse à pierrots. Des cadeaux seront distribués aux enfants.

Etoile Sportive Mouvalloise. — Repos pour toutes les équipes en raison du mauvais temps. Tous les équipiers sont priés de remettre les cartes invendues avant le bal ; après celui-ci, les cartes seront considérées comme vendues.

BONDUES

Fêtes de Noël et du nouvel an. — Les établissements publics pourront rester ouverts durant les nuits des 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1er janvier 1939.

Pour une famille nécessiteuse. — La souscription organisée au profit de la famille Lalmans-Bauters, du Moulin Cardon, a produit la somme de 1.400 fr.

LILLE

DEUX FEMMES SONT TROUVÉES INANIMÉES DANS UN LIT

Hier, vers midi 30, Mme Vve Elisa Dehro, qui est âgée de 70 ans et demeure 99, boulevard de Strasbourg, et sa servante, Mme Madeleine Baurant, âgée de 36 ans, ont été trouvées dans le coma toxique, dans le même lit, se tenant par le bras. Il n'y avait pas de feu allumé, aucune odeur et pas de trace d'aliment ou de boisson toxique.

Le docteur Druelle, appelé à examiner les deux femmes, a déclaré que la cause de leur état était l'absorption d'œufs trop longtemps conservés.

Mme Derho et sa bonne ont été transportées à l'Hôpital de la Charité.

LES CONCIERGES DE L'HOPITAL SAINT-SAUVEUR ONT ÉTÉ INTOXIQUÉS PAR LE GAZ

Hier matin, les concierges de l'Hôpital Saint-Sauveur, rue des Moulins-de-Garance, Mme et M. Roger, ont été trouvés râlant dans leur lit. Ils avaient été, durant la nuit, intoxiqués par le gaz d'éclairage.

Les deux vieux époux, âgés de 66 et 69 ans, furent aussitôt transportés dans une salle de l'hôpital et soignés.

Dans la soirée, leur état s'était amélioré.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENSE DU 22 DÉCEMBRE

Logement à bon marché. — A la fin d'octobre dernier, Fortuné Créteur, âgé de 37 ans, élisait domicile dans une villa inhabitée appartenant à M. Danel et située à *Lambersart*, quai Géry Legrand. Pour pénétrer dans cette villa, il dut escalader un mur de clôture.

Pour passer les nuits le mieux possible, Créteur s'était confectionné une couche avec des tapis. Il utilisait le courant électrique pour s'éclairer.

Arrêté le 17 novembre 1938, cet individu s'était rendu coupable, pour vivre, d'un certain nombre de vols. Le 29 octobre 1938, dans la cour du cinéma Plateau à Lambersart, il s'emparait d'un vélo-moteur, qui fut retrouvé dans la villa « Pax » où il était allé demeurer. Il a en outre dérobé une bougie d'automobile, un manomètre, dans une auto en stationnement, ainsi qu'un pick-up, dans une autre voiture.

Il a également soustrait un chassis de T. S. F. dans un garage, des outils. Par ailleurs, au cours de la nuit du 13 au novembre 1938, il a cambriolé les cantines du stade Victor Bouquet, avenue de Dunkerque à *Lille*, emportant des provisions et du matériel. Dans la même nuit, il pénétrait dans un garage rue Victor-Hugo à Lille, et enlevait des haricots, un couvre-lit et... deux lapins. Enfin dans la nuit du 15 au 16 novembre 1938, il a pénétré dans les bureaux de la Compagnie générale de Traction des Voies Navigables à *Lille* pour y dérober une paire de ciseaux.

Le Tribunal a infligé à cet audacieux filou une peine de *2 ans, d'emprisonnement.*

Un vol audacieux. — Le 27 septembre 1938, M. Albert Rusquart, appréteur à *Roubaix*, plaçait une somme de 4.400 fr. en billets de banque dans l'armoire de sa chambre. Quelques jours plus tard, il constatait que cet argent lui avait été volé.

L'information a établi que le 17 octobre 1938, la femme Marie-Jeanne Gay, 42 ans, 118, rue Edouard Anseele à *Roubaix*, s'était introduite dans la chambre de Rusquart et s'était emparée des économies de celui-ci. Elle se rendit ensuite à Rouen où elle dissipa cet argent.

Le Tribunal lui a infligé *10 mois d'emprisonnement.*

Le billet de mille. — Le vendredi 21 octobre 1938, Yarya Saleb 39 ans, journalier, sans domicile fixe, sujet marocain, accompagné d'un compatriote, se présentait à la banque Eysenbout, rue Nationale à Lille, pour échanger des billets de banque belges contre des billets français. Pendant que Yaya Soleb s'efforçait de détourner l'attention du banquier, son compagnon réussissait à s'emparer d'un billet de 1.000 francs qu'il dissimula sous son portefeuille. Mais le banquier s'était aperçu de la disparition du billet et il parvint à se le faire restituer.

Un sieur Ahmed Ben Hadj Hassani, 22 ans, sans dimicile fixe, qui était soupçonné d'avoir été le complice de Yaya Soleb, n'a pu être reconnu à l'instruction par le banquier. Il a donc bénéficié d'une ordonnance de non-lieu du chef de complicité de vol. Mais cet individu, au moment de son arrestation, a prétendu s'appeler Ali ben Abdallah, dit Mustafa. Il a donc été poursuivi pour usurpation d'Etat Civil. Le Tribunal lui a infligé *3 ans d'emprisonnement.*

Quant à Yaya Soleb, il a été condamné à *3 mois d'emprisonnement* et 5 ans d'interdiction de séjour.

IL L'A LU !

Notre Almanach pour 1939

EN VENTE PARTOUT

3 frs

Par poste : 3 fr. 75

Affaires diverses. — *10 jours d'emprisonnement* pour mendicité à Jules Vieille, 32 ans, ouvrier agricole.

— 1 mois d'emprisonnement avec sursis à A. B., 17 ans, tisserand ; à K. L., 17 ans, mécanicien ; à Emile Lemaire, 19 ans, tisserand à *Tourcoing*, 17, rue d'Esling, pour vol.

Le 16 septembre 1938, vers 23 heures, en sortant d'un estaminet, Lemaire proposait à ses jeunes compagnons de faire une randonnée dans une auto qui stationnait en face du débit. Tous trois firent une promenade d'une demi-heure, au course de laquelle l'auto fut légèrement endommagée. Le propriétaire de l'auto avait été indemnisé par les parents des prévenus.

EN BELGIQUE

EN MARGE DE L'INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE DE COURTRAI

ALORS QUE LE SINISTRE FAISAIT RAGE, UN JUGEMENT ÉTAIT RENDU DANS UNE SALLE DU PALAIS NON ENCORE ATTEINTE PAR LE FLÉAU

Un cas peu ordinaire vient de se passer à Courtrai au Palais de Justice. Comme nous l'avons relaté hier, un violent incendie a détruit mercredi matin la plus grande partie du Palais de Justice de Courtrai. Ce même mercredi matin, le nommé Conrad Vancraynest, aide-greffier au Tribunal de commerce de Courtrai, devait comparaître devant la chambre de trois juges autour de laquelle le feu faisait rage. Le 21 décembre étant le dernier délai légal et étant donné que, passé ce jour, le prévenu devait être libéré si un jugement n'était pas rendu, les juges se trouvaient assez perplexes. Finalement le prévenu fut introduit dans la chambre des prudhommes éloignée d'une quinzaine de mètres du brasier. Autre détail typique, aucun avocat ni juge n'avait retrouvé sa toge. Celles-ci avaient été sauvées par un avocat mais on ignorait encore lequel. Tout le monde se mit donc en costume de ville derrière la table. Quatre avocats plaidèrent dans cette affaire mais ils furent plutôt brefs, car l'eau commençait à entrer par la porte. Les appels des pompiers et les coups de clairon augmentaient encore l'atmosphère peu banale de cette audience.

Vancraynest fut finalement condamné à 2 ans de prison, le paiement de 6.000 fr. de dommages-intérêts aux parents.

Cette audience peu ordinaire restera longtemps dans la mémoire de ceux qui y assistaient...

Un Tournaisien blessé à Leuze

Vers 8 h., un porteur de journaux, Pierre Delfosse, âgé de 64 ans, domicilié à Tournai, rue des Jésuites, faisait sa tournée quotidienne en ville. Arrivé Grand-Place, Delfosse glissa malencontreusement sur un trottoir. L'infortuné porteur fut relevé immédiatement ; il se plaignait de fortes douleurs au genou droit. Transporté à l'hôpital civil il fut constaté qu'il était atteint d'une fracture de la rotule. Une complication s'étant produite, le blessé a dû subir une opération. Son état n'est toutefois pas alarmant.

MENIN

UN INCENDIE FAIT UN MILLION DE DÉGATS

Hier, vers 2 h. du matin, un incendie s'est déclaré dans la maison d'habitation de M. Camille Bernaert, industriel, 63, rue d'Ypres. En quelques instants toute la toiture fut la proie des flammes. Toute la maison, à part le rez-de-chaussée, qui est dans un état lamentable, a été détruite par les flammes. Les dégâts sont évalués à un million de francs environ. Les pompiers sont restés sur place jusqu'à midi.

Une enquête est ouverte.

TOURNAI

Conseil communal. — Le Conseil tiendra à l'Hôtel de Ville, ce vandredi, à 19 h. 30, sa dernière réunion avant son renouvellement intégral. Au début de janvier prochain la nouveau conseil issu des élections du 16 octobre 1938 sera installé.

COURTRAI

Une cycliste tamponnée par une auto. — Une collision s'est produite rue de la Lys entre la cycliste Mme Mathilde Dalbaere de Courtrai, et l'autocar conduit par M. le docteur René Swyngedauw d'Iseghem. La cycliste fut projetée sur les pavés et grièvement blessée à la tête. Transportée dans une maison, elle y reçut les soins nécessaires.

Trouvé mort à son domicile. — Mercredi matin la merchand de lait M. Lemeitre, entrant au 190 de la chaussée de Tournai, pour servir du lait, y trouva l'habitant, M. Desnoeck Gustave, jardinier, né à Courtrai le 6 septembre 1856, mort sur une chaise par suite d'une congestion provoquée par la froid. M. Desnoeck, veuf, habitant seul sa meison

MOUSCRON

A la mémoire d'un grand peintre mouscronnois

La cérémonie d'inauguration d'une plaque à la mémoire du grand peintre Mouscronnois Rémi Coghe, aura lieu dimanche prochain 25 décembre.

Après une réception à l'Hôtel de Ville, à 10 h. 30, la plaque commémorative sera inaugurée au coin des rues de Tourcoing et d'uProid Chemp, endroit où habitait jadis l'artiste peintre.

Des allocutions seront prononcées par M. Joseph Vandevalde, Bourgmestrs, et par M. Grauliicht, vice-président du Comité des Beaux-Arts de Mouscron.

Le public est invité à assister à la cérémonie.

COLOMBOPHILIE

A WATTRELOS — Dimanche 25, chez Léon Castaiayn (L'Espérance) exposition-défi entre Descamps Julian et Wittouck fils, Thiefry Albert et Vaillant Castelin, de 11 à 13 h. Gros enjeu. Juge A. Duret.

DANS LA RÉGION

LES AGISSEMENTS D'UNE NOUVELLE BANDE D'ÉCUMEURS DE L'ÉPARGNE

André Helleboid et Léon Debart, arrêtés par la Brigade mobile de Lille, sont deux escrocs notoires

LES PLAINTES D'HABITANTS DU PAS-DE-CALAIS AFFLUENT ET L'ARRESTATION D'AUTRES COMPARSES EST IMMINENTE

André HELLEBOID (Pl. Réveil)

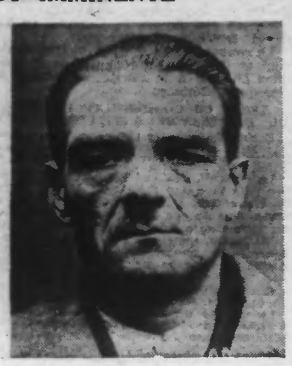

Léon DEBART (Ph. Réveil)

Il est une affaire qui fait actuellement grand bruit dans la région du Nord et plus particulièrement dans le département du Pas-de-Calais.

La deuxième brigade mobile de Lille a reçu depuis quelque temps plusieurs commissions rogatoires du Parquet de **Béthune** qui avait été saisi de plusieurs plaintes. Le mécanisme de l'escroquerie reprochée à certains individus semble faire croire que l'on se trouve en présence d'une nouvelle bande d'écumeurs de l'épargne.

L'inspecteur Massoni, chargé de l'enquête, l'a menée rondement et a réussi à identifier les deux escrocs sur qui pèsent les plus lourdes charges : André Helleboid, âgé de 26 ans, ayant demeuré 105, avenue Marceau à **Lambersart**, et son complice Léon Debart, âgé de 38 ans, demeurant 6, rue du 11-Novembre à **Calais**. Le premier a été arrêté, ainsi que nous l'avons annoncé, à **Bully-Grenay** le 18 décembre, le second est sous les verrous à **Béthune**.

Une première plainte

C'est à la suite d'une plainte de Mme Mahet, âgée de 68 ans, domiciliée à **Neuville-Sire-Bernard**, que l'enquête commença.

La plaignante recevait le 7 juillet dernier la visite de deux personnages, se disant inspecteurs de l'assurance de capitalisation « l'Aurore ». Mme Mahet avait pour 32.000 fr. de titres. « Voulez-vous que nous vous les fassions fructifier, proposèrent les deux individus ». Trop crédule, la femme accepta. Moyennant un reçu falsifié, portant indication de la somme de... 3.200 fr., elle remit ses titres. Sa fille, puis le beau-frère de cette dernière devaient découvrir la supercherie et amener Mme Mahet à porter plainte.

Après de multiples recherches, l'inspecteur Massoni interrogea un nommé André Helleboid. Ce dernier nia les faits. D'autres renseignements mirent l'inspecteur sur une autre piste. Ce dernier alla interroger à la prison de Béthune, où il était incarcéré pour un autre méfait, un nommé Léon Debart. Celui-ci se « mit à table ». Il indiqua que des titres lui avaient été confiés par Helleboid et que ce dernier lui avait demandé de les négocier, opération qu'il effectua au siège de la Banque Régionale de l'Artois à Arras.

A la suite de ces déclarations, Helleboid qui avait fui de son domicile, fut arrêté à **Bully-Grenay**.

Plusieurs plaintes concernant ces individus sont parvenues au Parquet de Béthune notamment. D'ores et déjà elles permettent de penser que les détournements entre des escrocs sont considérables.

D'autres commissions rogatoires, lancées par M. Diousidou, juge d'instruction à Béthune, vont permettre à l'inspecteur Massoni de continuer l'enquête, et il est possible d'affirmer que d'autres arrestations sont imminentes.

UNE DOUBLE ÉVASION A L'ASILE D'ARMENTIÈRES

L'UN DES DÉMENTS EST CAPTURÉ A CLARY

Au cours de la journée de mardi, les gendarmes de Clary, chef-lieu de canton du Cambrésis, étaient avisés que deux déments, détenus dans cet établissement : les nommés Emile Bonneville, originaire de *Clary* et Jules Teillez, de *Lille*, s'étaient enfuis de l'asile, après avoir escaladé un mur de cinq mètres de hauteur.

Une fois en liberté, les deux hommes avaient dérobé dans une rue, chacun une bicyclette, qu'ils avaient enfourchée, puis s'étaient dirigés vers Lille.

On sut par la suite, qu'ils avaient couché dans des wagonnets d'un Decauville, dans les remparts de la capitale des Flandres, puis s'étaient séparés.

Dès mercredi matin, les gendarmes Mervielle et Rousselle, de la brigade de Clary, étaient en embuscade aux abords de la maison habitée par les parents de Bonneville, dans cette localité. Les heures passaient, sans que le dément fît son apparition et les représentants de l'autorité, par cette température rigoureuse, littéralement gelés, continuaient à monter leur faction.

Enfin vers 16 heures, le gendarme Merveille, aperçut Bonneville descendant de bicyclette et qui se glissait dans la maison. Immédiatement après, M. Merveille, pénétrait dans l'habitation et bondissant sur l'arrivant. Il eut tôt fait de le ceinturer et de lui passer les menottes. Bonneville, un fort gaillard, surpris n'eut pas le temps d'esquisser un geste de résistance, et il fut emmené à la caserne de gendarmerie.

Le Parquet fut avisé de cette capture, ainsi que l'Asile d'Armentières et vers minuit, une automobile de cet établissement arrivait à Clary, avec trois gardiens et le surveillant en chef, pour s'assurer de l'évadé, qui sous bonne garde, reprit le chemin de l'asile, peu après.

UN BILAN DE GRÈVE DANS LA RÉGION DE VALENCIENNES

Les services officiels se sont livrés à une enquête sur les pertes qui ont été éprouvés par la communauté pendant les derniers conflits qui furent longs et pénibles dans l'arrondissement de Valenciennes, la région la plus touchée.

Nous publions à titre documentaire les chiffres officiellement recueillis auprès des industries, services publics, etc., et dont le total atteindrait 45 millions

Salaires non payés aux 30.000 métallurgistes : 25 millions de francs ; salaires non payés aux ouvriers mineurs, 2 millions et demi ; préjudice causé aux entreprises métallurgiques, 10 millions ; préjudice causé aux charbonnages, 2 millions et demi ; achat de combustible étranger pour parer à la non production minière : 3 millions et demi; frais divers de grève : 1 million et demi Dans cette dernière somme se trouvent compris notamment les frais nécessités par le service d'ordre, indemnité journalière aux gardes mobiles qui furent longtemps à plus d'un mille, transports, débours de justice, etc...

A CROIX. — Chez Paul Lefebvre, 12, rue de Bapaume, dimanche 25, belle exposition de 40 sujets.

A HEM. — **Les France Amateurs** : Résultats de l'exposition concours du 18 décembre chez Louis Tréfel. — Vieux mâles : 1. Gauquié 3u.3p.r. ; Demortier 3u.5p.sp. ; Lefebvre ; Descouffle ; Vanbenette — Vieilles femelles : 1. Tréfal Louis 3u.3p. ; Destroyas L. up. ; Lescouffe fils ; Vancoothuyse Tréfel M. — Jeunes mâles : 1. Detruyse 3u.5p. ; Vandystadt Ch. 3u.4p ; Tréfal L. ; Caratte Ch. ; Poulain L. — Jaunes femelles Vandystadt 3u.p ; Wilfart A. ; Tréfel M. ; Deblaere Ed ; Lesaffre P. — Prima offerte par la société : Lescouffe fils ; Lescouffe père ; Carette ; Deblaere ; Van Coothuyse Trefal ; Poulain ; Bauffe ; Decupper L. ; Lesaffre P.

A FLERS-WASQUEHAL. — **Réunion générale du Progrès et Liberté** : Les amateurs inscrits à ce groupement sont priés d'assister à la réunion générale qui se tiendra samedi à 18 h. au café du Rond-Point à *Pharos-Sart*. M. Jean Lins donnera connaissance des démarches ayent abouti à l'autorisation de former le groupement. — Election de la commission définitive.

D'autre part, au vua de fournir les renseignements demandés par la Fédération régionale, les sociétaires voudront bien apporter leur autorisation préfectorale, ainsi que la récépissé de leur déclaration annuelle en Mairie. Ceux qui ne pourraient assister à la réunion sont priés de confier ces pièces à un camarada. — Bagues matriculas pour 1939.

A TOURCOING. — **Groupe des 3** : Samedi 24 décembre, au café Delvoye, de 17 h. 30 à 19 h., paiement des ristournes

— **L'Avant** : Dimanche 25, grande exposition pour tous les amateurs de l'Avant. En panier de 9 à 10 h. Jury à 11 h L'exposition sera préparatoire à celle organisée par la groupe des 4 Fédérations réunies dont la finale se fera le 15 janvier au siège de l'Entente colombophile où chaque fédération exposera ses 24 plus beaux sujets 6 pigeons dans chaque catégorie.

Une superbe coupe sera offerte à la Fédération vainqueur de ce tournoi. En plus, 25 prix de 10 fr. seront tirés au sort entre tous les exposants, y compris les ameteurs non classés pour la finale.

— **Maison Colombophile Tourquennoise** : Résultats de l'exposition concours du 18 : Vieux mâles : 1. Montagne, Baert, Baert, Chermat, Deschamps, Montagne, Henry R., Charmat, Avez, Decamp. — Vieilles femelles : Deschamps, idem, Boulangar, Decamp, Montagne, Henry R., Chermat, Baert, Baert aVniaare. — Jeunes mâles : Kibler, Baert, Lesur, Henry, Montagna, Deschamps, idem, Delberghe Boulangar, Moerman. — Jeunes famailes : 1. Montagna ; Deschamps ; Decamp ; Lesur ; Montagne ; Kibler ; Deschampe ; Delberghe, Chermat, Avez.

Les sociétés affiliées à la M.C.T. désirent un concours et un poste de dressage durant la campagne 1939, sont priées d'en informer la président immédiatement.

A RONCQ. — Dimanche 25, grande exposition au café Loontjens, rue Latérale, Pôle Nord de 8 à 18 h. — A l'occasion de cette exposition un jeu de dés est organisé au profit de la caisse de secours des « Pinchonneux du Pôle Nord ».

Les Pigeons égarés

A BERGNIES. — Un pigeon portant bague No 46872 Belge s'est réfugié au colombier de M. Grard Lucien, rue Parmentier, à Bergnies, où le propriétaire peut le réclamer.

A BÉTHUNE

UN ÉCUMEUR DE L'ÉPARGNE EST ARRÊTÉ

pour atteinte au crédit de la nation et diverses escroqueries

Un écumeur de l'épargne vient d'être arrêté, sur plainte de M. Paul Reynaud.

L'écumeur en question n'est autre que le nommé Achille Triquet, âgé de 52 ans, commerçant, rue Jean-Jaurès, à **Bruay-en-Artois**. Il a été écroué à la prison de **Béthune**.

Triquet est accusé d'escroquerie et d'abus de confiance.

Son cas se complique par le fait que, pour réaliser ses desseins, il employa, pour appuyer sa propagande, des propos qui lui valent de conjuguer, avec les délits d'escroqueries et d'abus de confiance, celui d'atteinte au crédit de la nation.

Comment Triquet agissait

Triquet, qui se prétendait remisier libre, en relations avec des personnages qui s'occupent de finances, se présentait au domicile des particuliers et leur tenait à peu près ce langage : « Si vous avez des titres d'Etat, votre intérêt est de les liquider le plus tôt possible car bientôt, avec la chute du franc, ils ne représenteront plus rien et vous serez ruinés. »

Triquet appuyait ses dires par de vives critiques sur l'instabilité gouvernementale. Il arriva que les personnes qu'il avait ainsi « mises en garde » lui confièrent leurs valeurs avec charge de les négocier le plus rapidement possible et de les remplacer par des valeurs étrangères que Triquet leur avait recommandées.

C'est ainsi qu'un certain nombre de personnes de **Bruay-en-Artois** et **Barlin** chargèrent Triquet de leurs intérêts en lui remettant leurs titres.

Triquet, au lieu de négocier les valeurs françaises de ses clients par des valeurs étrangères, ne fit autre chose que de jouer à terme à la bourse pour son propre compte avec l'argent des crédules qui lui avaient fait confiance.

Triquet aurait ainsi détourné à son profit personnel des sommes importantes.

Pincé !

C'est sur les récriminations de ses nombreuses victimes et à la suite des propos qu'il tint publiquement sur la « fragilité des valeurs françaises » que M. le Ministre des Finances porta plainte entre les mains de M. la Procureur de la République de Béthune. M. Truffier, juge d'instruction, fit alors arrêter l'escroc.

Le magistrat instructeur fit amener Triquet en son cabinet et procéda à son interrogatoire.

Triquet fit d'abord montre d'un mutisme complet, mais il ignorait qu'une volumineuse correspondance le concernant, et des plus édifiante, avait été saisie à son domicile.

Le magistrat donna à Triquet lecture de ces lettres suggestives, et qui établissent sa culpabilité. Triquet en parut tout étonné. Il ne chercha pas à protester.

Après l'interrogatoire, Triquet fut reconduit en prison. Prochainement, il sera remis sur la « sellette » et confronté avec ses victimes.

En attendant, Triquet a été cité hier après-midi à l'audience correctionnelle comme témoin dans l'affaire d'un nommé Gérard Dhalluin, gérant de la Coopérative des Cheminots de Béthune, poursuivi pour détournement d'une somme de 30.000 francs.

LÉGION D'HONNEUR

M. DEGORRE, vice-président de la chambre syndicale de l'Ameublement, a été fêté par ses camarades de promotion

Ainsi que le rappelait M. le recteur Hardy lors de la manifestation au cours de laquelle lui fut remise officiellement la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, M. Jules DEGORRE, vice-président de la Chambre syndicale de l'Ameublement s'appliqua, avant de meubler ses contemporains, à meubler l'esprit des enfants.

C'est l'ancien élève de l'Ecole normale de Douai, le camarade des bons et des mauvais jours, l'ami qui, depuis trente ans, n'a cessé de faire preuve d'une bienfaisante activité au profit de l'Ecole laïque et de ses maîtres, que les survivants de la promotion 1899-1902 ont voulu fêter, jeudi 22 décembre, au cours d'un banquet placé tout entier sous le signe de la reconnaissance et de l'amitié.

Une atmosphère de chaude sympathie ne cessa de régner dans le grand salon de l'Hôtel Royal, à **Lille**, où avaient pris place autour de M. Jules Degorre et de ses charmantes jeunes filles, Mlles Denise et Marie-Louise, tous les camarades de promotion du nouveau légionnaire. Quelques amis personnels de M. Degorre avaient tenu également à s'accocier à cette belle fête de famille : MM. Leleu, Douchez, Claisse, Huret, G. Mouller ; Heninnot, maire d'Hordain.

M. Moreau, professeur à l'Ecole Pratique de **Valenciennes**, eut l'agréable mission de traduire les sentiments d'affectueuse sympathie des Normaliens de la promotion 1899-1902 pour celui qui ne cessa d'être, au cours de sa belle carrière, le camarade fidèle, dévoué et sûr. MM. Jourdain et Wallez, légionnaires de la promotion, prononcèrent de délicates allocutions.

Aux applaudissements des convives, M. Z. Baud'huin remit à M. Degorre, au nom du comité organisateur, une magnifique tolle du maître Jonas : le Pont Neuf de Paris.

Et cette belle manifestation prit fin, on le pense bien, dans la joie générale, après que M. Jules Degorre, l'industriel-universitaire, eut avec émotion remercié ses camarades et rendu à l'Ecole un juste hommage.

A BREBIERES

DANS UN GARAGE, PLUSIEURS PERSONNES SONT INTOXIQUÉES PAR DES ÉMANATIONS D'UN MOTEUR EN MARCHE

Par ces froids vifs et mordants, les garagistes font des efforts pour protéger du gel les radiateurs et surtout les moteurs.

M. Sarrazin, propriétaire de l'hôtel Terminus, rue Vallet, près de la gare de Brebières, se rendit dans son garage et pour parer au danger du gel mit le moteur de sa voiture en marche. Il le fit tourner à plein régime, pour réchauffer la « mécanique » qui en avait grand besoin.

Soudain M. Sarrazin se sentit mal, il porta la main à la tête comme pris d'un vertige et regagna avec peine son habitation. Immédiatement sa femme se porta à son secours et lui servit une tasse de thé très chaud pour le remettre.

Se sentant mieux, M. Sarrazin retourna au garage où le moteur de la voiture tournait toujours. C'est alors qu'il s'affaissa, resta inanimé et sa femme qui l'avait suivi de près, le trouva affalé sur le sol. Elle appela au secours mais elle-même intoxiquée, s'abattit à son tour.

M. Carré, chef de la station de Brebières ayant entendu du bruit et des appels s'avança courageusement au secours des époux Sarrazin mais à son tour il tomba.

On se demande ce qui aurait pu advenir du trio si d'autres courageux citoyens n'étaient venus secourir les victimes. Ceux-ci ne furent pas épargnés et furent tous suffoqués par les émanations nocives.

M. le docteur Wiloquet qui avait été alerté entra dans le garage et se sentit pris de malaise. Ne pouvant plus être d'aucun secours, ce fut M. le docteur Rivière qui fut alerté mais il fut aussi incommodé.

Grâce à M. le docteur Bar, de Douai, tous les malades furent sortis du garage diabolique. Le fils de M. Sarrazin, qui voulut s'approcher, tomba terrassé par l'oxyde carbone, à n'en pas douter.

Enfin, tous les malades furent transportés chez les parents de M. Sarrazin et reçurent des soins énergiques. Ils revinrent tous peu à peu à la vie et se rétabliront complètement, heureusement, sous quelques jours.

D'après les premières constatations faites, il résulte que le moteur est le seul coupable de cette curieuse aventure. Il aurait dégagé des gaz toxiques violents empoisonnant l'hôtel sur un rayon important. Par mesure de sécurité, l'hôtel a été évacué et provisoirement fermé.

Il sera rouvert aussitôt que l'aération sera redevenue saine et normale.

Les gendarmes d Vitry-en-Artois avisés se sont rendus sur les lieux pour faire les constatations.

UN CAMION D'UNE ENTREPRISE DE DUNKERQUE EST DÉTRUIT PAR LE FEU PRÈS DE FORMERIE

Beauvais, 22. — Un camion de l'entreprise Collet-Taverne, de **Dunkerque**, qui transportait à Rouen un chargement complet d'oranges, de mandarines et de poires, a été entièrement détruit par le feu près de Formerie. Les dégâts se chiffrent au total à 200.000 francs.

DERNIÈRE HEURE

LA SÉANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

La séance est reprise à 21 h. 05 sous la présidence de M. Herriot. Au banc du Gouvernement, M. Reynaud.

Le président fait connaître le résultat du pointage du scrutin sur l'ensemble de l'article 2 sexies. **Celui-ci est adopté par 322 voix contre 266.**

La Chambre reprend ensuite la discussion de la loi des Finances et adopte les articles suivants jusqu'à l'art. 13 bis.

L'article 13 ter (subvention pour les chemins vicinaux) est adopté après des observations de M. Riffaterre.

Les articles suivants jusqu'à 18 sont adoptés.

A l'article 19 (élévation du fonds de roulement à l'Imprimerie nationale), M. COUSIN (Paris) fait remarquer que le fonds de roulement est élevé de 17 à 35 millions. C'est le double et c'est trop. Ce n'est pas ainsi qu'on fait des économies.

Les articles de 19 à 20 sont adoptés.

A propos de l'article 21 (marchés intéressant la mobilisation industrielle), M DUPUIS (Oise) s'inquiète de l'importation de 31.000 tonnes de sucre.

M. Paul REYNAUD lui donne un apaisement.

Les articles 21 et suivants jusqu'à 31 sont adoptés.

A l'article 31 bis (bonification de la caisse de crédit aux départements et communes), M. RIFFATERRE réclame des facilités d'emprunt et des ressources nouvelles.

Après des observations de MM. Beauvillain, Jaubert et Riffaterre, le Ministre des Finances accepte la disjonction du 31bis, promettant d'élaborer un texte pendant la navette.

Les articles suivants jusqu'à 32bis sont adoptés.

A l'article 32ter : « Création d'un cadre intermédiaire entre les commis principaux et les rédacteurs dans les administrations centrales), M. BARTOLINI (Var) parle en faveur des ouvriers de l'Etat. Comme il parle de la grève du 30 novembre, des sanctions qui ont été prises et qu'il s'indigne de celles-ci, des interruptions partent de la droite.

Les articles suivants jusqu'à 34 sont adoptés.

L'article 34 bis est adopté après des observations de M. Planche (Allier).

A l'article 35 (Cumul d'un traitement et d'une pension), M. BERENGER (Eure-et-Loir) obtient le renvoi de l'article à la Commission.

Les articles suivants sont adoptés jusqu'à l'article 50.

Sur l'article 50 bis (Avances jusqu'à concurrence de 400 millions pour les organismes d'habitations à bon marché), M. LANGUMIER (Seine) réclame de nombreux avantabe pour les organismes d'habitations à bon marché.

M. REYNAUD fait des réserves sur ces crédits d'engagements de 400 millions. Les articles 50 bis, 51 et 52 sont adoptés.

M. BRACHARD (Aube), demande la disjonction de l'article 52 bis (Office du blé, régime des échangistes) et proteste contre les abus auxquels donne lieu le régime des échanges.

M. Alexandre DUVAL (Eure) combat la demande de disjonction. Il remercie le ministre d'avoir régularisé une situation de fait.

M. NIEL, au nom de la commission, auteur de la disposition en discussion déclare qu'en raison des difficultés financières de l'Office du blé, la question de l'échange doit être posée. L'Office a tenté, par des moyens obliques, de supprimer l'échange. C'est au Parlement qu'il appartiendra de se prononcer.

M. QUEUILLE. — On ne peut trancher au cours de la discussion de la loi de Finances la question de l'échange, une sous-commission de la commission de l'Agriculture se prononcera à ce sujet.

La disjonction de l'article 52 bis acceptée par tous est ordonnée.

A l'article 52 ter (Office du Blé, réduction des taxes de rémunération), M. DE TINGUY DU POUET rappelle que cet article a pour but, en réduisant les taxes actuelles, de permetre aux petits moulins exploités par une classe artisanale de subsister en face de la grande industrie meunière. Il propose des modifications à apporter au texte. Après des assurances du ministre de l'Agriculture l'article est adopté.

Les articles suivants sont également adoptés.

A l'article 52 décies (Construction, aménagement ou entretien de voies publiques), M. PLANCHE (Allier) présente des observations. Les articles suivants sont adoptés jusqu'à l'article 61.

Vive controverse entre MM. Marin et Vallière

A l'article 62 (budget de la guerre, constructions et matériels neufs, autorisations d'engagements), M. Louis Marin (Meurthe-et-Moselle) pose la questions des existants.

M. Louis MARIN s'adresse au président de la commission des Finances. « Avant l'alerte de septembre, dit-il, les membres de la sous-commission de la défense nationale vous ont-ils fait connaître l'état des existants et vous ont-ils mis au courant après l'alerte de septembre.

M. VALLIERE, président de la commission des Finances : Les membres de la sous-commission de la Défense nationale ont fait leur devoir. S'il y a eu des erreurs ou des lacunes, elles ont pu être réparées à temps.

M. MARIN. — Il y a un président de la commission qui m'a dit, il y a un an, il ne manquait rien. Pourrait-il dire la même chose après l'alerte.

M. VALLIERE. — Je peux vous dire répondant à votre question, tout était-il en place ? Certainement non.

M. HERRIOT interrompt M. Vallière. « C'est déjà beaucoup trop ce que vous avez répondu. Il n'y a pas que le public français qui suit nos débats.

M. VALLIERE. — Je peux dire à M. Louis Marin que si le Parlement avait été convoqué normalement, il aurait pu exercer son contrôle.

M. MARIN. — La sous-commission de défense nationale doit exercer un contrôle permanent surtout pendant les vacances.

L'ENSEMBLE du budget est voté par 366 voix contre 229

Paris, 22. — **L'ensemble du budget est adopté par 366 voix contre 229 sur 595 votants.** Séance levée à 1 h. 30. Séances jeudi à 10 h., et à 15 heures.

Les Spectacles, à Lille

AUJOURD'HUI VENDREDI

Famille. — Parmanent de 13 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « Le fou chantent ».
Capitole. — 15 h. at 30 h. 45 : « La femme du Boulangar »
Gaméa. — Parmanant de 14 à 19 h. 30 ; soirée à 20 h. 45 : « Les Aventures de Robin des Bois ».
Rexy. — Permenent à partir de 13 h. 30 : à 21 heures : darnière séance : « Retour à l'aube » avec Danielia Darrieux.
Omnia. — 15 h. at 20 h. 30 : « Quadrille » et « Ames à la Mar ».
Eden. — Permanent de 14 h. 30 à 23 h. 30 : « Marthe Richard » et « Champagne valse ».
Union. — 20 h. 30 : « Le